



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 20 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				MASSOUH	Anne	X			
CHALLIER	Bruno	X				BONESSO	Paul	X			
LECLERC	Caroline	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
CHAIX	Jacques	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		CHAIX Jacques
SCHILLINGER	Martine	X				D'ASSISI	Florian	X			
RUIZ	Arlette	X				GRATTAPAGLIA	Mirelle	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille	X			
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne		X		HOURS Cyrille
CATALDI	Catherine	X						12	05	02	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 17

Absents : 02

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 02

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-03-20-01

Objet : Détermination du nombre des Adjointes

Monsieur Emmanuel Hugou, en sa qualité de Maire nouvellement élu prend la présidence de séance.

Le Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints maximum.

Le Maire rappelle que jusqu'alors le nombre d'Adjointes était de cinq.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à cinq (5) le nombre d'adjoints et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé préalable, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer le nombre des Adjoints au Maire à cinq (5)

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 083-218301133-20260320-2026032001-DE



LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU